

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRESSERVE SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

## **Etaient présents le maire et les conseillers municipaux (14) :**

Jean-Claude LOISEAU, Philippe BUGNARD, Éric COURSON, Alain COUTURIER, Pierre COURVOISIER, Sophie DE SAINT-LÉGER, Denise HAGHIGHI MOGHANJOGHI, , Bernard LIAUDON, Véronique MICHARD, Annie MOULIN, Florence PHILIPPE, Gérard VIAND-PORRAZ, Danielle WARIN, Marie-Thérèse ZECCHINI

## **Conseillers excusés ayant donné procuration (5) :**

Dominique CALLOUD → pouvoir à Philippe BUGNARD  
Nicole HAUGUEL → pouvoir à Annie MOULIN  
Éric HEUER → pouvoir à Éric COURSON  
Thierry PRANDINI → pouvoir à Pierre COURVOISIER  
Daniel STALIN → Jean-Claude LOISEAU

**Conseillers absents (3) :** Fatiha DAOUI, Valérie DURBIANO, Jean-Michel XAMBO

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire, Jean-Claude LOISEAU.

Après avoir donné lecture des pouvoirs reçus pour la présente séance de Conseil Municipal, Monsieur le Maire procède à la présentation des points inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur Philippe BUGNARD est désigné comme secrétaire de séance.

## **I – PERSONNEL COMMUNAL : Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe de carrière propre aux agents de la Fonction Publique et notamment Territoriale.

Il expose que plusieurs agents municipaux remplissent les conditions pour un avancement de grade en 2020. Un tableau de propositions a donc été adressé à la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Savoie qui a émis un avis favorable en sa séance du 25/11/2019 ;

Afin de pouvoir nommer les agents concernés sur les grades d'avancement, il convient de créer les grades correspondants. Il convient donc également de supprimer les anciens grades détenus par ces agents.

Sur proposition de Monsieur le Maire sur les modifications à apporter au tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** de modifier, à compter du **1<sup>er</sup>/01/2020** le tableau des emplois de la manière suivante :

**1/ Suppression des emplois permanents suivants :**

- **Fillière technique :**
  - Adjoint Technique territorial, temps non complet 25/35<sup>e</sup>
  - Adjoint Technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe, temps complet
- **Fillière animation :**
  - Adjoint territorial d'animation, temps non complet 17,5/35<sup>e</sup>
  - Adjoint territorial d'animation, temps non complet 28/35<sup>e</sup>

**2/ Création des emplois permanents suivants :**

- **Fillière technique :**
  - Adjoint Technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, temps non complet 25/35<sup>e</sup>
  - Adjoint Technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, temps complet
- **Fillière animation :**
  - Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe, temps non complet 17,5/35<sup>e</sup>
  - Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe, temps non complet 28/35<sup>e</sup>

⇒ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2020, chapitre 012.

## **II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE : VENTE DU DROIT AU BAIL du BAR-RESTAURANT LE LIDO**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la concession de service public mise en place par la Commune de TRESSERVE pour la gestion du bar-restaurant sis Plage du Lido. Cette concession est arrivée à son terme et ne peut plus, au vu de l'évolution des lois et règlements, être renouvelée en l'état.

Il rappelle également la cession par acte notarié intervenue entre l'Etat et la Commune afin de d'acquérir le terrain d'assiette sur lequel se trouve le bâtiment, pour régularisation. La commune se trouve propriétaire de l'ensemble du tènement et du bâtiment dont il s'agit.

Le Conseil Municipal, sollicité sur la possibilité de vente du droit au bail commercial lors de la séance du 21 novembre 2019, avait émis un avis favorable.

Monsieur le Maire expose le projet de cahier des charges fixant les conditions de la vente du droit au bail commercial, dans le cadre d'un appel d'offre public à la concurrence, avec un prix minimum exigé de 250 000 € (et loyer avec licence IV de 2 800€/mois).

A l'issue de cet appel à candidature et examen des projets, le choix du repreneur fera l'objet d'une délibération en Conseil Municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** le cahier des charges relatif à l'appel d'offre public à la concurrence tel qu'exposé par Monsieur le Maire ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à lancer la procédure d'appel à candidature pour la vente du droit au bail de bar-restaurant sis Plage du Lido ;
- ⇒ **DONNE** tous pouvoirs au Maire, ou à son représentant légal, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération, et signer tous actes ou documents relatifs à ce dossier.

### **III – ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Elections des membres de la CAO**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en séance de Conseil Municipal du 18 janvier 2018 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), dont il est Président de droit.

Il rappelle la délibération prise en présente séance portant sur la mise en vente du droit au bail de bar-restaurant sis Plage du Lido par appel d'offre public à la concurrence et expose qu'il ne souhaite pas être partie prenante à l'affaire lors de la commission d'appel d'offre qui se réunira à l'occasion de l'examen des dossiers de candidature.

Il propose donc de déléguer sa place de Président à Monsieur Eric COURSON, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint et de procéder à une nouvelle élection des membres de la CAO.

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général de collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant qu'une seule liste se présente, comportant 3 postulants titulaires et 3 suppléants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **ACCEPTE** la nomination au poste de Président de la CAO par délégation à Monsieur Eric COURSON, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint ;
- ⇒ **DÉCIDE** de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres, au vote à scrutin secret.

⇒ Sont déclarés élus, après vote et dépouillement :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
- Gérard VIAND-PORRAZ - Pierre COURVOISIER - Sophie DE SAINT-LEGER	- Philippe BUGNARD - Véronique MICHARD - Denise HAGHIGHI MOGHANJOGHI

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

- Manifestations à venir
- Vœux du Maire : 08 janvier 2020 à 19h salle Willmott
- Caméras de vidéo protection : réunion d'Eric COURSON avec les gendarmes et le référent Préfecture. 3 organismes potentiels pour subvention. Le dossier est bien avancé malgré sa complexité (CNIL,...).
- Ecole : repas de Noël ce jour. Parents bénévoles venus en nombre pour aider
- Commission Qualité de Vie : Chemin de la Laitière : la/les chicane-s provisoire-s n'ayant pas donné entière satisfaction, il est proposé de mettre en place 2 plateaux surélevés, + amorce de trottoir (projet en discussion avec Viviers-du-Lac et Grand Lac)
- Projet d'embellissement du giratoire (structure métallique)
- Sinistre du 1<sup>er</sup> juillet : travaux pour 60 000 € à 70 000 € d'abattage/élagage d'arbres communaux qui ne seront pas pris en compte par l'assurance (car n'ont pas causés de dégâts sur des biens immeubles)
- Commission urbanisme : châteaux de Bonport (modification d'ouvertures et création d'un sas) et Schoenhauer (réaménagement de la partie basse pour créer des stationnements supplémentaires + système de voiturette pour accompagner les clients) ;
- Sortie du chemin de l'Allemande = meilleurs visibilité sans les balises – A voir avec les plateaux surélevés
- Se renseigner sur un système de lumières à leds insérées dans des dos d'âne, comme vu sur une autre commune, qui attire l'attention des conducteurs près de passages protégés
- Nouvelle rue dans Tresserve : rue des Étoiles
- Chemin de la Laitière : comptage permanent vers Golf (boîtier) → il serait intéressant de voir l'évolution du nombre de véhicules empruntant cette route, sur les mois qui viennent

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h50.

A Tresserve, le 20 décembre 2019

**Le Maire,  
Jean-Claude LOISEAU**